

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité</p>  <p>SIDEVAM 976 Département de Mayotte</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2021</b> 2<sup>ème</sup> lecture</p> <p align="center"><b>N°32/2021</b></p>	<p align="center"><b>NOTA :</b> Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné</p>					
<p align="center"><b>En exercice : 34</b></p> <table border="1" data-bbox="44 367 271 557"> <tr> <td>Présents : 16</td> <td rowspan="4">Pour : 18 Contre : 0</td> </tr> <tr> <td>Absents : 18</td> </tr> <tr> <td>Procurations : 2</td> </tr> <tr> <td>Votants : 18</td> </tr> </table>	Présents : 16	Pour : 18 Contre : 0	Absents : 18	Procurations : 2	Votants : 18	<p><b>Étaient présents :</b> M. ABDALLAH Houssamoudine, M. Saïdy ABDOU OUSSENI, M. OUSSENI Al-Hadi, M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, , M. Assani SAINDOU, M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, M. Attoumani BLACK ABDULLAH, M. Moustoifa CHAMSIDINE, M. Saïd M'KIDAR, M. Charafoudine MADI, M. Sélémani HAMISSI, , M. Mohamadi ALI BACAR, M. Mouhamadi DJAFFOU, M. Malka Ayoub Khan KELLY-AMADI, Mme Anlamati ABDALLAH, Mme Rifcati OMAR FOUNDI,</p>	
Présents : 16	Pour : 18 Contre : 0						
Absents : 18							
Procurations : 2							
Votants : 18							
<p align="center"><b>Objet :</b>  <b>CREATION DU SITE INTERNET</b></p>	<p><b>Étaient absents :</b> M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, Mme MOHAMED Salimata, Mme MAHAMOUDOU Liza, Mme Nadjati Saindou COMBO, Mme Oidhuati ABDALLAH, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, Mme ABDOU ELOIHIDE Dhathia, Mme Zainaba RIDHOI, M. Soula SAID-SOUFFOU, M. Madi Assani NOUDJOUR, M. Chadhouli ABDOU, M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, Mme Hissani JEAN RENE, Mme Intia ABDALLAH, Mme Hidaïa DJANFAR, M. Saïd Issouf IDRISSE, Mme Anrifia SAÏDINA, M. Issouf MAANDHUI</p> <p><b>Procurations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Issouf MAANDHUI donne procuration à M. Saïdy ABDOU OUSSENI ;</li> <li>- M. ABDOU Chadhouli donne procuration à Mme Rifcati OMAR FOUNDI.</li> </ul>						
<p>L'an deux mille vingt et un, le dix sept septembre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le lundi 13 septembre 2021, par son Président ABBALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou, Commune de Sada. Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 <i>du CGCT</i> et M. Assani SAINDOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.</p>							
<p><b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants, <b>Considérant</b> les enjeux de développement de la notoriété du SIDEVAM976 et d'amélioration de son image afin d'avoir un rôle éducatif sur la gestion des déchets en montrant un syndicat inscrit dans la modernité, mais également de répondre à son obligation d'informer le citoyen ;</p> <p>Le Président informe aux membres du comité syndical que le financement de ce projet se fera par la demande d'une subvention à l'Etat par le biais des fonds FranceRelance : Fonds « Transmission numérique des collectivités territoriales » Il invite donc le comité syndical à approuver la création d'un site internet pour le SIDEVAM976 et à autoriser la démarche pour la demande de subvention.</p>							
<p>Après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la création du site internet du SIDEVAM976, par délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents</p> <p align="center"><b>Décide :</b></p> <p><b>Article 1 :</b> d'approuver le projet de création d'un site internet pour le SIDEVAM976</p> <p><b>Article 2 :</b> d'autoriser les démarches de demande de subvention à l'Etat dans les Fonds FranceRelance : Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » pour cette création</p> <p><b>Article 3 :</b> d'autoriser le Président, ou en son absence la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, à signer tout document relatif à cette délibération.</p>	<p align="center"><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.</i></p> <p align="center">Fait à Dzoumogné, le 23 septembre 2021, Le Président</p> <p align="center"><b>ABDALLAH Houssamoudine</b></p>						